

Inscription au Concours International des Jeunes Pianistes

« Merci, Maestro! »

Règlement du jury

1. Le Comité exécutif du Concours nommera souverainement les membres du jury, sur proposition de la direction. Leur nombre n'est pas limité. Ils sont choisis pour leur renommée internationale dans le monde musical, sans tenir compte d'aucune considération raciale, idéologique, politique ni linguistique. La composition du jury peut varier d'une épreuve à l'autre.
 2. Le jury est présidé par une personnalité désignée par le Comité exécutif.
 3. Les parents ou alliés d'un candidat ne peuvent pas voter pour un candidat (jusqu'au 4^e degré de parenté).
 4. Les membres du jury ne peuvent pas voter pour un candidat dont ils sont ou ont été le professeur.
On entend par « élève » un candidat qui aurait suivi plus de cinq cours avec le membre du jury en question. En cas de doute, les intéressés s'adresseront à la direction qui déterminera souverainement la position à prendre.
Le candidat pour lequel un membre du jury n'aurait pas remis de notes se voit ajouter, à la somme de ses points, la moyenne des points attribués au candidat par les autres membres du jury, multipliée par la moyenne des points attribués à l'ensemble des candidats par le membre du jury concerné, divisée par la moyenne des points attribués à l'ensemble des candidats par tous les autres membres du jury.
 5. Les candidats n'ont pas le droit de récuser un membre du jury, mais il leur est loisible de déposer une plainte auprès de la commission juridique, s'ils estiment que les articles 3 et 4 n'ont pas été observés.
 6. La liste des noms de tous les candidats sera remise à chaque membre du jury.
 7. En début de session, la liste des noms des membres du jury sera publiée sur le site du concours.
 8. Chaque membre du jury remettra au secrétariat du Concours la déclaration ci-après, dûment signée.
 9. S'il est démontré que les déclarations d'article 8 ne sont pas conformes à la vérité, leur signataire serait exclu du jury et du Concours.
 10. Pendant toute la durée de la session, les membres du jury s'interdiront tout contact direct ou indirect avec un candidat, et a fortiori de vivre sous le même toit que lui.
 11. Le jury a le droit de choisir librement le nombre des finalités, il n'y a pas de nombre précis des finalistes.
 12. Les décisions du jury sont sans appel. Le Jury peut éventuellement décider de ne pas attribuer de prix dans l'une ou l'autre catégorie. En cas d'ex-æquo, la voix du président du jury est prépondérante. Dans cas où le concours se produit dans deux bâtiments, en cas d'ex-æquo, la voix du président du jury et directeur artistique sont prépondérantes.
 13. Le jury votera par bulletin secret.
 14. Les membres du jury ne peuvent, sous aucun prétexte, se communiquer les notes qu'ils auront attribuées.
 15. Le Président du jury a pour fonction de diriger les opérations du jury de la session.
 16. Pour le choix des œuvres et parties d'œuvre à exécuter, jury impose aux candidats des programmes de nature et d'importance équivalentes.
 17. En cas de maladie ou d'empêchement force-majeur, le membre de jury est remplacé, pour toute la session ou pour une partie de celle-ci, soit par un membre du Comité exécutif désigné par le Président de ce comité, soit par une personnalité musicale que désignera le Comité exécutif du Concours.
 18. Le Président du jury ou directeur artistique proclame les résultats des épreuves, reflétant fidèlement les décisions du jury.
 19. **Première épreuve :**
-Pour la première épreuve, les membres du jury recevront un bulletin sur lequel figurent les noms des candidats. Ils attribueront à chaque candidat une note comprise entre 0 et 20 correspondant à l'appréciation de la prestation.
-Le membre du jury indiquera s'il souhaite ou non voir passer le candidat en finale, en précisant « OUI » ou « NON » sous la rubrique « peut passer en demi-finale ». Le nombre de « OUI » attribués par chaque membre du jury n'est pas limité.
Jury a droit de prendre la décision quelle nombre de candidats vont jouer au finale.
Si le pourcentage de « OUI » est égal entre plusieurs candidats impliqués dans le classement ex æquo, les candidats concernés seront classés suivant l'ordre des points obtenus. Si les points obtenus par les candidats concernés par l'ex æquo étaient égaux, le Président du jury ou Directeur artistique du Concours pourrait décider qu'exceptionnellement, tous ou aucun de ces candidats (ne) participera(en)t à la finale.
Les noms des finalistes seront proclamés après le passage de tous les candidats d'une même catégorie.
- Final :**
Après l'audition de tous les finalistes, les membres du jury recevront un bulletin portant les noms des finalistes. En regard de chaque nom, le membre du jury inscrira un nombre de points compris entre 0 et 12.
En plus d'attribuer une note, le membre du jury classera les finalistes par ordre de préférence, son premier choix venant en tête (deux candidats ne peuvent être classés ex æquo). Les membres du jury qui ont un ou plusieurs élèves parmi les finalistes ne classeront pas leur(s) élève(s).
Les membres du jury signeront chacun leur bulletin et le remettront au Président du jury.
Le classement sera établi sur la base des totaux obtenus en faisant pour chaque candidat la somme des points qui lui auront été attribués par l'ensemble des membres du jury. Tous les finalistes recevront le titre de « lauréat ».

Maximum 6 finalistes par chaque niveaux recevront les prix (1^{er}, 2^e, 3^e prix).

Les noms des lauréats seront proclamés après le passage de tous les candidats d'une même catégorie.

20. PRIX, DISTINCTIONS ET RÉCOMPENSES

Divers prix, distinctions et récompenses seront répartis entre les lauréats et les finalistes.

Chaque prix peut être divisé entre maximum 2 lauréats (donc en totale maximum 18 lauréats) :

Catégorie A :

- Première prix : 200 Euros
- Deuxième prix : 150 Euros
- Troisième prix : 100 Euros

Catégorie B :

- Première prix : 400 Euros
- Deuxième prix : 300 Euros
- Troisième prix : 200 Euros

Catégorie C :

- Première prix : 600 Euros
- Deuxième prix : 400 Euros
- Troisième prix : 250 Euros

Tous les finalistes recevront un **diplôme** :

Les finalistes qui n'étaient pas choisis pour la participation au concert de Gala (qui ne sont pas devenus des lauréats) recevront ses diplômes après le passage de tous les candidats d'une même catégorie au finale.

Les lauréats : les prix, récompenses et diplômes signés par le Président et les membres du jury seront remis aux lauréats après concert de Gala des lauréats du concours « Merci, Maestro ! ».

21. Les lauréats non classés recevront le titre de lauréat du Concours international des jeunes pianistes « Merci,maestro ! », de Belgique, piano 2016.
22. Les prix, récompenses et diplômes signés par le Président et les membres du jury seront remis aux lauréats après concert de Gala des lauréats du concours « Merci, Maestro ! »
23. Les lauréats recevront chacun un enregistrement de leurs prestations au concours « merci, Maestro ! ». Cet enregistrement ne peut en aucun cas être diffusé d'une quelconque manière que ce soit sans l'accord du Concours « Merci, Maestro ! ». Le candidat est responsable vis-à-vis des autres ayants droit dans le cas d'une utilisation abusive.
24. Le Comité exécutif du Concours a le pouvoir d'accepter d'autres dons, bourses et offres de concerts au profit des candidats et lauréats.
25. Le passage des candidats se fait par **ordre alphabétique**. Toutefois, la Direction du Concours se réserve le droit de modifier cet ordre.

Je m'engage à m'y conformer et certifie qu'aucun des candidats dont les noms figurent sur la liste qui m'a été remise ne m'est apparenté jusqu'au 4e degré ni est (a été) mon élève.

En cas contraire j'informe l'administration du concours « Merci, Maestro ! » que le(s)candidat (s) :
nom, prénom :
catégorie :

m'est apparenté jusqu'au 4e degré ou est (a été) mon élève.

Je soussigné, membre du jury du Concours international des jeunes pianistes « Merci, Maestro ! », session 2016, déclare avoir pris connaissance du règlement du Concours. Je reconnais qu'en cas de litige, seuls les textes français et néerlandais sont juridiquement valables.

Fait ..ale...../...../20.....

Signature



Concours « Merci, Maestro ! »
Av.G.Henri 257, 1200 Bruxelles, Belgique
GSM: +32/496.48.87.80
E-mail : info@mercimaestro.be
www.mercimaestro.be

M. est (a été) mon professeur.